



# CHARTRE DES ORGANISATEURS

*Tous ensemble contre les maladies  
génétiqnes rares*

**I M P O R T A N T :**

Les fonds récoltés lors des manifestations organisées par le TELETHON ne sont pas utilisés pour verser des salaires ou honoraires aux personnes qui s'engagent en faveur de TELETHON dans le cadre de manifestations ou d'autres actions, sous réserve des fonds alloués au fonctionnement administratif de la Fondation, conformément aux directives internes de la Fondation.

## **Vos interlocuteurs pour l'organisation**

---

### **Le centre de coordination de la Fondation Téléthon :**

Fondation Téléthon Action Suisse

Rue de Galilée 15, 1400 Yverdon

021 808 88 77, [info@telethon.ch](mailto:info@telethon.ch), [www.telethon.ch](http://www.telethon.ch)

**Le centre de coordination de la Fondation Téléthon Action Suisse, basé à Yverdon, vous conseille et suit votre projet.** Veuillez donc l'informer de toutes vos démarches. Mais attention : il n'organise pas la manifestation à votre place !

Le centre de coordination se tient à votre disposition pour le matériel d'information, de promotion et pour toutes vos éventuelles demandes.

### **Le responsable communication du Téléthon**

**Le centre de coordination gère les contacts avec les médias.** Ceci n'exclut pas que vous preniez des contacts avec les médias locaux.

Le centre de coordination défend et publie votre projet en fonction de vos informations, il est donc essentiel que vous le teniez parfaitement au courant des détails et des particularités de votre manifestation !

## **Assurances et autorisations, formalités**

---

### **Assurance RC**

Le TELETHON contracte une assurance RC pour toutes les manifestations officiellement accréditées et inscrite sur le site du Téléthon. Elle couvre les risques directement engendrés par ces manifestations lorsque la responsabilité du TELETHON ou des organisateurs est reconnue.

Pour une couverture optimale et pour tenir compte des particularités de votre manifestation, nous recommandons vivement à chaque organisateur et chaque participant d'avoir sa propre assurance Responsabilité Civile valide. Pour toute information, demandez conseil à votre assureur.

## **Autorisations officielles**

Si votre manifestation se déroule dans un lieu public, demandez les autorisations auprès des autorités communales, cantonales ou fédérales compétentes.

**Vous êtes responsables d'obtenir toutes les autorisations avant la manifestation.**

## **Droits d'auteurs**

Si vous envisagez de diffuser des œuvres musicales ou d'organiser une pièce de théâtre, veuillez-vous acquitter des droits d'auteurs en prenant contact avec les organes concernés. Notons que la Suisa n'intervient pas quand les orchestres jouent bénévolement.

## **Sécurité**

---

La sécurité doit être présente à tous les niveaux dans l'organisation de toute manifestation mise en œuvre sous l'égide du TELETHON.

Nous vous suggérons d'imprimer la page suivante, de l'afficher sur le lieu de votre manifestation et de la distribuer à tous les bénévoles qui participent à vos activités.

### **Prochaine étape**

**Veillez remplir le formulaire en ligne sur <https://telethon.ch/agir/organiser-une-manifestation/>**

# **S E C U R I T E**

**Consignes de sécurité à respecter impérativement lors d'une manifestation organisée au profit du TELETHON :**

- Pas de risques physiques sans encadrement
- Prenez le temps d'instruire les bénévoles
- Demandez toutes les autorisations officielles requises
- Pas de vente de porte-à-porte
- Pas d'excès de vitesse
- Balisage adéquat des manifestations
- Pas d'abus d'alcool pendant son activité
- Attention à la fatigue

**L'EXPLOIT DU TELETHON**

**C'EST DE SAUVER DES VIES,**

**PAS DE LES METTRE EN DANGER !**